Vers dix heures, une avalanche roula au bas de la montagne, jetant le trouble en passe et renversant presque tous les arbres de la route de Samen.

Les bûcherons surpris n'eurent que le temps de chercher un abri derrière les plus gros arbres.

Ceux qui s'en trouvèrent pas à proximité immédiate furent renversés par la pression du vent ou atteints.

Quelques-uns travaillaient avec ses deux fils, qui furent tous deux blessés et les de la [illegible] membres du conseil communal [illegible] qui perdit son chien en [illegible] dans un ravin où il y trouve la mort.

La population du village est accourue et on a compté les absents : tout d'abord il manquait onze personnes.

Les gens commencèrent le gros bûcherons. Cinq cadavres ont été retirés de la neige ou retrouvés sur le versant de la montagne.

Le sixième victime vit encore, on désespère de la sauver.

ENFANT BRULÉE VIVE. — Paris, 9 février. — Mme Cordère, journalière, demeurant rue Alexandre-Dumas, 55, s'absentait clair de chez elle, laissant dans son domicile sa petite fille Augustine, âgée de quatre ans.

Quand elle revint, quelques instants après, des cris déchirants se faisaient entendre dans l'intérieur du logement.

— Au secours ! à moi ! maman, je brûle !

La pauvre petite Augustine, en s'approchant du poêle allumé, avait mis accidentellement le feu à ses vêtements, et les femmes, brûlant terriblement les chairs de la malheureuse fillette.

Mme Cordère voulut ouvrir la porte, mais, par une terrible fatalité, elle avait perdu sa clé.

Folle de désespoir, elle se mit sur la porte, qui dans sons [illegible] lorsque prenant.

Un affreux spectacle frappa sa vue: la malheureuse enfant, atrocement brûlée, se tordait au milieu de la chambre en proie aux plus vives souffrances.

La mère se précipita sur sa fille, l'enroula dans une couverture pour éteindre les flammes, mais à ce moment la petite Augustine rendait le dernier soupir.

La jeune enfant avait le corps entièrement carbonisé.

Le désespoir de Mme Cordère est impossible à décrire.

Nouvelles Étrangères

TROUBLES EN ITALIE

Rome, 9 février. — On télégraphie de Catane, que le préfet ayant ajourné le procession de St-Agathe, la population s'est soulevée contre les autorités et contre l'évêque, accusant ce dernier d'avoir cédé aux menaces du gouvernement.

Une grande manifestation a eu lieu sous les fenêtres de l'évêché et de la préfecture.

La police et la troupe ont dû intervenir pour disperser les manifestants.

Un grand nombre de personnes ont été arrêtées.

A Palerme, une rixe sanglante a eu lieu entre un groupe de citoyens et un groupe de miliciens; ces derniers en fait usage de leurs épées.

Huit citoyens ont été blessés.

Les miliciens ont été arrêtés.

LA COLÈRE DE CRISPI

Rome, 9 février. — Le roi a offert à M. Crispi un titre de noblesse pour le récompenser des services rendus. M. Crispi a refusé. Les journaux racontent qu'en rentrant chez lui, après le vote de la Chambre, la colère de M. Crispi fut terrible, qu'il commença par chasser toutes les personnes qui attendaient dans son antichambre, s'emporta contre ses domestiques qu'il congédia pour le 15 février, et brisa une foule d'objets de valeur entre autres un vase japonais, dernier présent du Général.

DÉCLARATIONS

De Nouveau Ministère Italien

Rome, 9 février. — M. de Rudinì, en présentant le nouveau ministère à la Chambre, fera des déclarations libérales très prononcées ; il répétera ce qu'il disait dernièrement dans un discours à Vérone, qu'il ne veut pas reconstituer les vieux partis, qu'il peut y avoir des différentes gradations dans l'opinion, mais que les anciennes divergences ont disparu.

EN TRIPOLITAINE

Rome, 9 février. — Les journaux de M. Crispi continuent à parler de la Tripolitaine et publient aujourd'hui une information du Déjeuner annonçant que les forces françaises sur la frontière seront augmentées de huit cents hommes, y compris deux escadrons de cavaliers indigènes. Le commandant militaire de Gabès serait allé inspecter les forts avancés, spécialement celui construit à Kebeli.

MANIFESTATION RÉPUBLICAINE A ROME

Rome, 9 février. — Une manifestation avec drapeaux et musique avait été organisée aujourd'hui pour célébrer le 12e anniversaire de la République romaine de 1849; mais les autorités l'ont empêchée.

Une cinquantaine de personnes seulement sont allées chanter des hymnes sur le tombeau de Mazziri hors la porte St-Pancrace, sur les lieux qui furent le théâtre d'un violent combat entre les troupes françaises et italiennes. Une autre couronne de lauriers a été déposée à l'ossuaire de Cicerruacchio, élevéaux victimes de Rome.

Deux discours ont été prononcés dans un sens radical.

Il n'y a pas eu d'incident.

Les Italiens en Afrique

Rome, 9 février. — Un navire de guerre, stationnant à Massaouah, vient de recevoir l'ordre de partir immédiatement pour Assab.

Il semble que cette ville est sérieusement menacée par le sultan de Raheita, qui se prépare à céder à l'Italie Assab et Margeile.

Une dépêche d'Assab dit que le sultan ne veut pas reconnaître le traité signé en 1887 entre lui et le gouvernement italien, parce qu'il ne lui a pas été notifié officiellement.

Le sultan avait accepté de céder Assab à l'Italie, mais en excluant le bourg de Margeile.

Les négociateurs italiens avaient approuvé la réserve du sultan et lui ont présentéen un projet de traité dans lequel il était indiqué que le sultan cédait à l'Italie Assab et un territoire environnant de 2 milles maritimes.

Croyant que le mille maritime était le kilomètre, le sultan signe le traité. Il s'aperçut plus tard que dans la zone des deux milles était comprise Margeile.

Il protesta aussitôt et depuis renouvela ses protestations plusieurs fois mais sans succès. Fatigué de ne pas obtenir une réparation, il saurait prêt à résolution de reprendre par la force le territoire qu'on lui a volé !

Les Mineurs Allemands

Berlin, 9 février. — Les délégués des mineurs des districts de Westphalie se réunirent à Bochum le 15 de ce mois.

Ils formuleront les demandes suivantes : Diminution de la journée de travail, augmentation des salaires proportionnellement à l'augmentation du prix du charbon.

Les agitateurs disent que la situation des ouvriers mineurs est pire que celle dans laquelle ils se trouvaient avant la grève de 1889.

RÉVOLTE DES NÈGRES

Lisbonne, 9 février. — Une dépêche d'hier venant de Saint-Thomas (Golfe de Guinée) annonce qu'une émeute a éclaté parmi les nègres.

Il abord comprimé, le mouvement a repris plus tard et s'est étendu à d'autres points de l'île.

Le gouvernement a demandé des renforts d'urgence.

Étudiants Allemands et Étudiants Russes

Berlin, 9 février. — Les élèves de l'Ecole supérieure technique de Charlottenbourg, près Berlin (sorte d'école des Arts et Métiers), viennent d'adresser au ministère de l'instruction publique une pétition.

Ils demandent que les étudiants ne soient admis à prendre des conférences scientifiques qu'à la condition qu'on exige d'eux le même degré d'instruction que des indigènes.

Cette pétition vise les étudiants russes, qui constituent les trois quarts, la majorité des étudiants de nul qualité étrangère.

Dernière Heure

Le ministère italien et la presse

Rome, 9 février. — Les journaux accueillent assez froidement le ministère. L'organe des clericaux est franchement hostile.

L'Riforma a dit que le nouveau cabinet est de droite malgré quelques éléments de la gauche, c'est plutôt une réunion de ministres qui ne ministère tous étant en contradiction entre eux et avec eux-mêmes, quant aux arrangements commerciaux, il faut savoir si la France s'y prêtera. C'est plus que douteux.

LE CRIME DE COURBEVOIE

L'instruction de l'affaire de l'assassinat de Mme Dessaigne, à Courbevoie, se poursuit. Elle ne porte plus guère que sur le point de la participation prise par chacun des inculpés dans le crime. On comprend qu'ils cherchent à s'en rejeter mutuellement la plus forte part de responsabilité.

La participation active de Doré et Barland dans le meurtre est établie depuis le premier jour et a dû être avouée par eux. Leur complice Chotin paraît avoir eu le rôle le plus effacé. Quant à Deville, il cherche à écarter de lui le soupçon de toute ingérence directe dans la mort de la vieille femme.

On a saisi cependant, à Mazas, le veston que portait le prisonnier, le même qu'il avait porté la nuit du crime, et il y a été constaté des traces de sang. Deville prétend qu'elles proviennent du sang de volailles que lui auraient remises Barland et Doré et provenant d'un vol postérieur au drame.

M. Vibert, médecin-légiste, vient d'être commis par M. Atthalin à l'effet d'examiner le vêtement et de se prononcer sur la nature de ce sang.

QUESTIONS SOCIALES

Retraites Ouvrières

IV

Plusieurs Compagnies de chemins de fer apportent aussi à la Caisse nationale des retraites les versements de leur nombreux personnel. Je ne m'occuperai spécialement que de la Compagnie du Nord. La retraite qu'elle constitue à ses agents se divise en deux parties distinctes: 1° une pension viagère fournie à la Caisse de la vieillesse au moyen d'une retenue de 3 0/0 opérée sur les traitements et salaires, 2° une pension viagère servie par la Compagnie sur ses propres fonds. La retenue de 3 0/0 qui est effectuée tous les mois est obligatoire pour les agents commissionnés et facultative pour les ouvriers payés à la journée qui ne sont pas commissionnés. Les versements sont faits à capital réservé ou à capital aliéné : le livret de la caisse est remis au titulaire à l'époque de la liquidation ou à son départ, ou cas de démission comme en cas de révocation.

Ainsi, indépendamment de la pension qui leur est servie par la Caisse des retraites de la France, la Compagnie accorde à ses agents commissionnés une pension qui, en ce qui concerne les employés, se calcule en prenant le quatre-vingtième partie du traitement moyen des six dernières années et en multipliant par le nombre des années de service accomplies sans interruption, et, en ce qui concerne les ouvriers, égale tout simplement à la rente qu'ils ont acquise à la Caisse des retraites.

Les ouvriers non commissionnés ne reçoivent rien de la Compagnie et n'ont pour toute retraite que le produit de la retenue, s'ils y ont consenti.

Les libéralités de la Compagnie se mesurent donc au nombre d'ouvriers qui ont consenti à commissionner. En principe tous les ouvriers, quel que soit le service auquel ils sont attachés : traction, exploitation, voie ou ateliers, peuvent être commissionnés, les chauffeurs, les mécaniciens en particulier sont à peu près sûrs de l'être au bout d'un certain temps. En fait la Compagnie se montre disposée à augmenter de plus en plus le nombre des agents à qui elle accorde cette faveur. La part des non-bénéficiaires qu'elle consacre à l'augmentation des pensions viagères vient en effet d'être portée à 9 0/0.

Jusqu'à ces derniers temps, les ouvriers commissionnés dont le salaire était pour l'année entière inférieur à 1,500 fr. recevaient une allocation compensant la retenue de 3 0/0. En vertu d'une décision toute récente, ils ne subissent plus cette retenue, l'allocation compensatrice a donc été supprimée, comme par le passé, ils toucheront une retraite constituée entièrement par les deniers de la Compagnie.

Dans tous les cas, les agents, pour être admis à faire valoir leurs droits à la retraite doivent avoir atteint l'âge de 50 ans et compter 25 années de service au moins dans le service sédentaire, ou 20 années au moins dans le service actif. Les ouvriers sont considérés comme appartenant tous au service actif. Des retraites proportionnelles sont d'ailleurs généreusement accordées avant l'âge réglementaire aux agents que les infirmités, la maladie, les blessures, mettent dans l'impossibilité de continuer leurs fonctions.

La Compagnie accorde aux veuves une pension égale à la moitié de celle qu'aurait le mari ou de celle qu'il aurait acquise, lorsqu'il est décédé en activité de service, mais remplissant les conditions voulues pour avoir droit à la retraite. Cette mesure ne s'applique bien entendu qu'aux veuves des employés ou ouvriers commissionnés.

Dans ces conditions, un ouvrier commissionné comptant trente ans de services et cessant de travailler à 60 ans, peut arriver, en supposant un salaire journalier de 5 francs, à une pension de retraite de 700 fr. à capital aliéné, ou de 420 fr. à capital réservé, avec une somme de 1,350 francs remboursable dans ce dernier cas à ses héritiers.

Les Compagnies de l'Est, du Midi, des chemins de fer de l'Etat ont institué des caisses de retraites qui sont alimentées par des retenues sur les traitements et par des subventions ou allocations. La Compagnie de P.-L.-M. administre elle-même sa caisse des retraites, alimentée aussi par des retenues et une subvention annuelle. A la Compagnie de l'Ouest, les pensions de retraites sont comme au Nord formées de deux parts : la première par des versements qui s'opèrent à la Caisse de la vieillesse et par une pension que sert la Compagnie. La Compagnie d'Orléans ne fait pas de retenues à ses agents pour la retraite, elle leur accorde une participation à son bénéfice jusqu'à concurrence de 10 0/0 de leur traitement, et la verse directement en leur nom à la Caisse des retraites pour la vieillesse.

(*A suivre*). F. BÈRE.

LA BELGIQUE

Entrevue du Roi et des Ouvriers

Bruxelles, 8 février. — Le *Peuple* donne les détails suivants sur l'entrevue du roi et des délégués ouvriers, dans le conseil du travail et de l'industrie qui a eu lieu hier ; les *ouvriers exposèrent au roi qu'en aussi ferait* partie de la Nation.

Le roi a répondu : « Vous avez tort de vous considérer comme appartenant à une caste à part, nous sommes Belges, et nous sommes tous des travailleurs à des degrés divers.

Les ouvriers ont dit alors que on n'était pas entendu que les ouvriers mis en cause à part, mais qu'on les y avait mis en les privant de leurs droits électoraux.

« Nos compagnons, ont-ils ajouté, ne sont élus que proportionnellement à la loi qui a été votée récemment, pour défendre leurs intérêts et d'autre part, on ne nous considère pas comme assez complétents pour exercer le droit de vote. »

Le roi a fait remarquer aux délégués que la Constitution ne l'autorisait pas de s'occuper de cette question, mais qu'il dépendait pas de lui que tous les Belges fussent heureux.

Cela est difficile, a-t-il dit ensuite, mais avec le concours de tous, on y arriverait peut être ; j'ai toujours fait mes possessions, mais en ce moment je ne puis rien vous promettre sans sortir de mon rôle constitutionnel.

Les ouvriers ont répondu qu'avant le vote de la Chambre, il pouvait agir en conciliateur entre les partis. « Pour éviter les malheurs du pays, pour que la conciliation soit possible, il faut que les partis se laissent concilier » répliqué le roi.

Les délégués ont insisté ; une bonne parole du roi aurait le vote en cette ; le succès *beaucoup d'influence après le vote. Indirecte* que le roi pourrait manifester par une disposition et un appel au peuple. Les ouvriers ont pris congé du roi en le remerciant.

Chronique locale

ROUBAIX

Les obsèques de M. Bayart. — Hier matin à neuf heures et demie du matin, eut en lieu, en l'église Saint-Sépulcre, les obsèques de M. Eugène Bayart, nommé principal au secrétariat de la Mairie.

M. Bayart est décédé à l'âge de 41 ans.

Dans l'assistance, très nombreuse nous avons remarqué MM. Julien Lagache, maire ; Vinelon et Destombes, adjoints ; Legrand, docteur Doyille, Bréel, Tiers, Cheron, conseillers municipaux ; Henri Deschamps, conseiller d'arrondissement ; Barroyer, commissaire central ; Gilbert Sayet, secrétaire général de la Mairie ; Lacquement, directeur du Mont-de-Piété ; Pelletier, préposé en chef de Poste ; Bouchez, commissaire de police, et plusieurs de la gendarmerie, les chefs de bureau et le personnel de la Mairie, les secrétaires de Mairie, de Wasquehal, Croix et Wattrelos. Les magnifiques couronnes ont été offertes par le personnel de la Mairie et par les amis du Cercle de l'Industrie.

Les cordons du poêle étaient tenus par quatre collègues du défunt.

Au cimetière, M. Gilbert Sayet, secrétaire général de la mairie, a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Permettez-moi, avant que cette tombe ne se referme pour jamais, d'adresser un suprême et dernier adieu à celui qui fut, tous les jours d'entre nous, consciencieux et collaborateur dévoué, mais aussi qui aimait tous respectueux.

Il a pu, pendant l'intervalle de retracer, devant vous, la vie d'Eugène Bayart — vous le connaissez tous.

Comme homme privé, on lui a vu excellent cœur, aux sentiments profondément honnêtes, dont le souvenir planera toujours autour de ceux qui l'ont approché.

Comme employé municipal, il ne laissera que des regrets parmi ceux qui ont eu à traiter avec lui. Il a rendu à la Mairie, pendant 18 ans, des services précieux et nombreux, dont le dévouement qu'il apportait dans l'accomplissement de ses devoirs.

Attaché depuis 10 ans au personnel des bureaux de la mairie, il n'a donné que des preuves de correctitude, d'exactitude et de zèle soutenu.

Homme modesto et tranquille, dans toute l'acception du mot, il remplissait ses fonctions sans entraînement, sans chaleurs, ni emphase.

Sous l'aspect d'un abord quelquefois un peu sévère, il cachait une grande bonté d'âme qui lui faisait la sympathie de tous. Vif ne sours les mais la peine qu'il prenait pour se rendre utile à quiconque faisait appel à son concours.

Ce brave homme, cet excellent serviteur de la ville s'est plus, Messieurs, une mort inopinable, [illegible] depuis quelque temps déjà, [illegible] le rêve d'affection de sa famille et de ses amis, malgré les soins dont il était entouré.

Il a succombé à une maladie cérébrale, et pourtous plus haut nos pensées et nos espérances. C'est là qui nous le retrouverons un jour, et nous ne vous pratiquer ses vertus.

Au nom du personnel tout entier de la Mairie de Roubaix, adieu, Bayart, adieu !

A midi et demi, la cérémonie était terminée.

Conférence militaire. — La conférence militaire du canton de Roubaix aura lieu mercredi 11 courant, et remplacera samedi 14 février.

Le banqu et de la « Vaillante ». — Samedi soir les membres de la société de boulade Vaillante se sont réunis au Café de l'Univers, Grande-Place, pour célébrer leur banquet annuel.

Au dessert, une quête faite au profit du refuge de Roubaix a produit la somme de 10 francs qui sera remise au Comité par les soins de M. M. Forestier et Wyl, Savoir, gérants de l'établissement.

Une arrestation rue Sainte-Elisabeth. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers deux heures du matin, trois individus chantaient à tue-tête dans la rue Ste-Elisabeth.

A la vue des agents, l'ancqueville et Dujardin, deux tels individus prirent la fuite, continuant à chanter.

Les agents se mirent à leur poursuite et ne tardèrent pas à rejoindre l'un d'eux, un nommé *Louis Evrard, tisserand, âgé de 29 ans, demeurant rue Ste-Thérèse.*

Se voyant arrêté, Evrard s'écria : « Demain je vous ferai votre affaire, vous ne pouvez me voir nulle part sans me chercher du mal, mais plus tard, nous serons les maîtres et vous causerez. »

Il se mitfaloin à appeler Loplat et Crépin, sans doute les noms des camarades avec lesquels il se trouvait, mais personne ne vint.

Evrard a été conduit au bureau, où il avait répété encore une fois : « Je ferais dix ans de travaux forcés, car je vous tuerai. »

Les arrestations pour vols. — Dans la journée de dimanche, la police a procédé à trois arrestations pour vols.

Ce sont celles des nommés Victor Vierlinck, peigneur, âgé de 20 ans ; Henri Dervaux, âgé de 20 ans, demeurant rue de Flandre, à l'estaminet de la « Plate Bourse », inculpés de vol de 200 francs ; Gustave, âgé de 14 ans, demeurant rue de la Chaussée, inculpé d'un vol de 2 litres de liqueur au préjudice de M. Houlsquin, rue de France et d'un vol d'argent au préjudice de Mme Segers, rue Pierre-de-Roubaix.

Un « casseur » de verres. — Une légère discussion s'élevait, dimanche soir vers neuf heures et demie, entre le nommé Crétile Laurent, âgé de 31 ans, demeurant rue du Fort, et Mme Tanghe, cabaretière même rue.

A la suite de cette discussion, Laurent brisa quelques verres.

Un agent attiré par le bruit des verres tombant sur le parquet, arriva et après avoir appris ce qui s'était passé, conduisit Laurent au dépôt du quatrième arrondissement.

Un ivrogne tapageur. — Dimanche après midi vers deux heures, les agents Brouillard et Ducoulez étaient attirés par un tapage infernal qui s'y produisait. L'auteur de ce bruit, un nommé Edouard Delbrouck, terrassier, âgé de 31 ans, à la vue *des agents, prit la fuite, mais il fut vite rat*trappé par les agents qui s'étaient mis à sa poursuite. Se voyant ainsi arrêté, Delbrouck refusa d'avancer, roulant du sol du pied, les agents qui malgré cela ne lâchaient pas prise.

Delbrouck qui est aussi inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion. a été conduit au dépôt de sûreté.

Tout Roubaix à l'Hippodrome !

A Roubaix, lundi soir, on représentera

Une pièce superbe, un admirable opéra.

Chef d'œuvre de Bizet : *Carmen*, dont l'harmonie,

Au charme séduisant, à la grâce infinie,

Et l'habile action des plus heureux accords.

Le grand compositeur a semé les trésors

Qui sont riche talent sait tirer de la gamme :

Il a mis dans son œuvre et son âme et son âme.

Oui, *Carmen* c'est de l'art parfait, délicieux,

Où l'on sent le soleil, la lumière des cieux

Qui versent leur éclat sur les belles Espagnes.

Sur ses blanches cités, ses champs et ses montagnes.

Cette musique simple est un ravissement,

Et ses airs dans l'oreille expriment doucement;

Elle est pittoresque, exquise, mélancolique,

On croirait éprouver l'effet d'une caresse.

Le baryton fameux, Stanler à la voix d'or,

Sera, dans cette pièce, un beau torédor.

Plein d'âme, de courage et de noble maintien,

Artiste incomparable, il a la bienveillance

De tous les spectateurs, et nombreux à Roubaix,

Ce chanteur sans rival, ce noble artiste

On ne peut résister à l'action magique

D'une semblable voix, si chaude et sympathique,

Dont le timbre rémi et vibrant comme un cor.

On n'aura cartes pas à l'Hippodrome encor

Un parcelle soirée, sans brillante fête.

Si public plus choisi dans la salle complète.

Le tout Roubaix select et partisan de l'art

Voudra certainement aller y prendre part.

Grand Concert

Mardi 10 Février

HOTEL DU COMMERCE, rue Neuve, 20

Entrée : 50 centimes.

Les personnes et Sociétés costumés entrent gratis.

3363

La Capitalisation. — Au Tirage mensuel du 2 courant, les Bons d'Hourgne A 18515, à M. Gilbert Delval, rue du Romarin 4 à Madeleine ; A 18506, à M. Jules Duhec, 187 rue Nationale, Lille ; A 30,141, Alexandre Toulet frères et sœur, 20, Grande-Rue, Roubaix ; A 63,053, à Mlle Rose Longeville, rue de Lille, Armentières et A 66068, à M. V... au Crédit Provincial, 90, rue Nationale, Lille, ont été rappelés au remboursement à 500 fr., après quelques versements mensuels de Un franc.

Prochain tirage, 2 Mars. Ces bons sont en vente dans les principaux débits de tabacs de Lille, Roubaix-Tourcoing et chez M. Trotin, agent-général, 195, rue Solférino, à Lille.

Prévoyants de l'avenir. — La recette de la Loterie scolaire s'élève à 107 fr. 75 pour un effectif de 388 sociétaires dont 21 nouveaux.

Situation générale de la Société au 31 janvier :

Sections, 718.

Sociétaires, 131,095.

Capital 5 millions 500 mille francs.

Les recettes se font le 1er dimanche de chaque mois de 10 heures à midi dans les différents bureaux établis en ville.

Les payés 15 ans accomplis au 1er janvier 1891.

Cotisation, un franc par mois.

Chronique colombophile. — La série des expositions obtient de plus en plus de succès, aussi dimanche dernier, un grand nombre d'amateurs s'étaient donné rendez-vous au Cercle, rue Pauvrée.

Dimanche prochain aura lieu une 6e série d'expositions qui certainement ne laissera rien à désirer au sujet des précédentes.

Les exposants sont MM. Guillaumes Winnasts, Losfeld, Henri Loncke, Julien Georges et Henri Clément (dit Meutrou), il serait superflu de faire l'éloge de ces exposants, les succès obtenus par eux parlent encore présents à la mémoire des nombreux amateurs, aussi nul doute qu'il y aura affluence le dimanche au cercle Union, un nombre considérable d'amateurs pour admirer ces belles collections qui y seront exposées.

Huîtres fines n'ayant pas souffert de la gelée. Maison spéciale, *A l'Huîtrière*, 4, rue de la Gare, Roubaix, et 53, Grande-Place, Tourcoing. Expédition partout. Huîtres Ostendes, Marennes, Courseulles extra. 8—27

L'ART DANS LA SCIENCE

L'art n'est uni à la science pour créer les quatre produits suivants, qui, par la finesse de la pâte, — la gaîtance, la sûreté, la fraîcheur et la délicatesse des parfums, — la coquetterie de l'enveloppe et la modération du prix, sont absolument incomparables, et font les délices des gens du monde :

Savon des Muses, n°262. *Parfumée Thérèse*.
Savon Montespan, n°192. *au lilas blanc*.
Lanoline des Fleurs, n°55 *ses ylang-ylang*.
Savon des Mousquetaires, 255 *au jasmin*.

Préparés par la Savonnerie des Nations

PARIS

TOURCOING

Arrestation pour vol. Nous avons relaté hier, un vol de numéraire, commis dans la nuit de dimanche, au préjudice de M. Louis Millescamps, boulanger, rue de Gand. Les soupçons se portaient sur un neveu du vol, Joseph Desmettre, 21 ans demeurant en dernier lieu à Roubaix.

Cet individu a été arrêté dimanche soir, rue Sainte-Germaine. Sa culpabilité paraît absolument démontrée; néanmoins, il nie formellement.

L'inculpé a subi deux condamnations pour attentat à la pudeur et violences.

Un mari battu. — M. Charles P..., marchand ambulant, rue de la Haute-Vire, a porté plainte à la police contre sa femme qui lui a administré une volée de coups de tisonnier et l'a ensuite mis à la porte du domicile conjugal.

Les bals du Dimanche-Gras. — Les différents bals du Dimanche-Gras ont été très animés.

Au Casino, il a été délivré 600 cachets d'entrée. Tout s'est passé sans incident.

Vol de soie. — Vendredi dernier, en faisant les magasins chez MM. Vanoutryve et Rasson frères, au Blanc-Seau, on découvrit une centaine de canettes de soie cachées sous un tas de cartons. Le coupable n'a pu ouvrir, y avoir doute, les canettes avaient été placées là par un ouvrier de l'établissement pour les emporter.

On résolut d'établir une surveillance, à l'effet de pincer le voleur en flagrant délit, et M. Vanoutryve fit endutre les bustes de fachaine pour être plus certain de découvrir le coupable.

Or, en dépit de la surveillance et des stratagèmes mis en œuvre, le voleur parvint à enlever une partie des bobineaux, sans être vu ni connu.

Néanmoins, les soupçons se portèrent sur un sieur Jules Leroy, 45 ans, mesureur.

MM. Vanoutryve et Rasson firent part à M. le commissaire de police du fait arrondissement du vol, et ce magistrat se transporta hier dans la matinée au Blanc-Seau.

En présence des soupçons planant sur l'ouvrier désigné plus haut, une perquisition fut opérée à son domicile, au Fort Vanoutryve.

Dans une petite pièce mansardée, M. le commissaire de police découvrit une forte quantité de canettes provenant de chez MM. Vanoutryve et Rasson, ainsi qu'un paquet de fil de soie en écheveaux du poids de 7 kilos 500.

Leroy avait un métier à dévider d'une circonférence de brochas, et c'est lui-même qui doublait les canettes dérobées chez ses patrons. On en retrouva chez lui 550 vides et 350 pleines.

En présence du résultat de la perquisition Leroy fit des aveux complets.

Il enlevait des marchandises depuis quelques semaines. Il a déclaré ne pas en avoir encore vendu. Il se proposait d'écouler en Belgique le produit de ses vols.

La soie retrouvée a une valeur minimum de 50 fr. le kil.

Le malheureux qui s'est laissé aller à voler est un ancien sous-bir gadier des douanes. Il est marié et père de neuf enfants.

Œuvre des Fourneaux économiques

Neuvième liste

MM.	
Antoine Duhamel	25 »
Vve Destombes	20 »
Anonyme	10 »
Dervaux frères	20 »
Demanez et Wattrelos	25 »
Anonyme	10 »
Marguerite Noppée	5 »
Lemaire Cordon	50 »
Irénée Fourré	10 »
Anonyme	5 »
Paul Lantoin	10 »
Desnytère-Poupart	10 »
Henri Ledue	10 »
Edouard Marescaux	5 »
Joseph Flipo	5 »
Lambert	5 »
Antoine Anème	10 »
Dubois Lelong	5 »
Anonyme	5 »
Boute, cafetier	10 »
Louis Destombes	5 »
Parmentier	5 »
Alfred Delcourt-Hecq	5 »
Fidèle Honoré	5 »
Dassonville-Dhalluin	100 »
Roussel-Delsaule, frères et sœurs	100 »
Total de la 9e liste	455 »
Listes précédentes	15.253 »
Total général	15.708 »

Dons en nature : M. Parmentier, 25 hectolitres de charbon ; Mme Liagre Varasse, 300 kilos de haricots.

Librairie. — *A partir de ce jour*, en vente au bureau du journal, rue Verte, 36, à Tourcoing, Livres (édition à 3 fr. 50) **un franc.**

Spasmes et Vapeurs

Ces maladies féminines qui se manifestent par des *symptômes bizarres et irréguliers*, irritabilité, surexcitation, défaillances, palles couleurs, etc., doivent être attribuées à un état maladif du système nerveux, prenant sa source dans une altération du sang. Il est donc indispensable de dépurer, de rafraîchir, de clarifier le sang en employant le Rob Leclhaux (sans jus d'herbes). Cet incomparable dépuratif végétal chasse la bile, les glaires, les humeurs, renvois aigres ou acides ; supprime les mauvaises digestions, l'échauffement, les maux de tête, migraines, bouffées de chaleur au commencement, crée et détruit la constipation et rétablit aussi l'équilibre normal de toutes les fonctions sans lequel il n'y a pour les dames ni tranquillité, ni santé, ni beauté.

Toutes les dames doivent lire avec attention l'excellente étude sur la régénération du sang (4e édition), que M. Leclhaux, pharmacien-chimiste à Bordeaux, envoie gracieusement à ceux qui la réclament. Après l'avoir lue elles demanderont avec confiance franco 3 flacons du Rob Leclhaux pour 12 fr. ou 6 flacons contre 21 francs.

Dépôt à Lille : Pharmacie du Docteur Quilt rue Esquermoise, 60 ; Fanyau ; Donte et Cicas ; Cousens ; Pharmacie centrale Gobert et Cié. — A Tourcoing : Brunoun ; Vannouffvile. — A Valenciennes : Sabin-Boulet. — A Fresnes : Berrier. — A Meubeuge : Hoart, pharmacien, rue de Mons. Toutes pharmacies.

LILLE

Un Nouveau Scandale clérical

Hier, le quartier de Wazemmes était mis *en émoi par la découverte d'un scandale dans l'école libre catholique* de la rue d'Eylau, 25.

Dans cette école, les classes sont tenues par des congréganistes et des laïques catholiques.

Dimanche soir, M. Fidèle Duhamel, demeurant *rue Mazagran*, vint passer un moment chez son ami, M. Joseph Goordère, même rue 10, et, dans la conversation, fit part à ce dernier des obscénités qui se passaient dans l'école de la rue d'Eylau, et qui lui avaient été dites par son neveu, âgé de 11 ans, élève de cette école.

En entendant cela, M. Goordère prêta la plus vive attention, car il avait lui-même un jeune enfant de neuf ans qui fréquentait ladite école. Il interrogea son enfant et acquit la triste certitude de tout ce qui venait de lui être dit. Outré, le brave homme décida aussitôt d'en avertir la justice.

Hier matin, à neuf heures, il se rendit donc avec son ami, au bureau de M. le commissaire du 3e arrondissement à qui il révéla les faits.

L'individu incriminé était le sieur Jules Marquis, âgé de 23 ans, né à Lédarzeele, professeur de la 3e classe. Quoique n'étant pas congréganiste, cet homme couchait au n° 216 de la rue Gambetta, au domicile des Petits-Frères.

Avant de faire procéder à son arrestation, M. le commissaire voulut rechercher si d'autres enfants n'avaient pas été victimes des lubricités de Marquis. C'est ainsi qu'il obtint de quatre jeunes enfants, âgés de 9 à 11 ans, des dépositions accablantes pour le professeur.

On se mit donc à la recherche de ce dernier, et on le trouva dans la maison où il prend sa pension, 18, rue d'Angleterre. Plus heureux cette fois que le « frère Flour et le vicaire de *Lomme* », la police réussit à lui mettre les menottes vers une heure de l'après-midi.

Il fut aussitôt confronté avec ses accusateurs et, devant eux, nia énergiquement tout ce qui avait été relevé contre lui. Mais les enfants ont été *tellement formels dans les* interrogatoires qu'on leur a fait subir, que ses dénégations ne l'ont pas empêché d'être écroué à la maison d'arrêt, vers sept heures et demie du soir.

Nous avons et M. Goordère, père de l'un des enfants souillés ; c'est de lui que nous tenons les renseignements que nous venons de donner, ainsi que bien d'autres que nous ne pouvons pas reproduire par crainte pour nos lecteurs. Le brave homme était tellement indigné que, si on l'avait laissé faire, il aurait « écorché vif » le cynique professeur de l'école libre catholique de la rue d'Eylau. Tout le quartier, du reste, partage sa légitime indignation.

Un suicide. — Dimanche vers 10 heures 1/2 du matin, pendant que ses camarades se préparaient pour une revue, le jeune soldat Durand, originaire de Saint-el-Olas, profitant de l'inattention de ses camarades, s'est logé une balle de carabine dans la poitrine. La mort a été instantanée.

Dans la lettre une lettre qu'il a laissée à son capitaine ne donne que des motifs que nous ne pouvons reproduire ; mais que nous croyons pouvoir mettre sur le compte de chagrin d'amour. Ce malheureux a dû se servir d'un fusil pour faire agir la gâchette de son arme. Il a été inhumé hier. Il appartenait à la 3e compagnie du 1er escadron du train des équipages.

A l'hôpital Saint-Sauveur. — Samedi soir, cinq filles soumises se sont encore révoltées à l'hôpital Saint-Sauveur où elles étaient en traitement. L'apparition du Carnaval leur avait sans doute paru une occasion favorable pour faire « du bouzan ». Elles ont brisé les traverses du fenêtre du rez-de-chaussée. Aussi la police s'est-elle emparée de ces forcenées qu'elle a transférées, à la maison d'arrêt.

Ce sont les nommées Céline Tourtois, Maria Thirouy, Marie Bourhotte, Maria Blondeau et Sophie Vanoost.

L'Actualité Scientifique

Les récents progrès de la Chimie appliquée

Il faudrait tout un volume pour exposer, d'une façon complète, les récents progrès obtenus dans les industries qui relèvent de la Chimie. — Nous nous proposons simplement d'attirer l'attention du lecteur sur trois événements considérables qui se sont produits en ces derniers temps dans le domaine de la grande industrie chimique : nous voulons parler de la fabrication du chlore, de la soude caustique et de la soude artificielle.

L'application du procédé Leblanc à la fabrication de la soude permet d'obtenir en même temps les sels de soude proprement dits (sulfate, carbonate) la soude caustique et l'acide chlorhydrique nécessaire aux besoins des laboratoires ou de l'industrie ; pour la fabrication du chlore, des chlorates et des chlorures décolorants.

Dyar et Hemming donnèrent en 1888 un procédé de transformation directe du chlorure de sodium en carbonate de soude, par l'action du bicarbonate d'ammoniaque sur le sel marin. Cette méthode ne fut reprise récemment pratique que par MM. Solvay. Le succès de *la fabrication de la soude à l'ammoniaque* porta une atteinte très sérieuse au procédé Leblanc et ce dernier procédé fut en grande raison d'être et comme source de bénéfices que la fabrication du chlore et de ses dérivés commerciaux.

M. Pechiney vient de mettre en pratique, dans les usines de Salindres, une idée théorique donnée vers 1881 par M. Weldon. Ce procédé nouveau de fabrication du chlore repose sur l'extraction directe de ce gaz à l'état de liberté par l'emploi du chlorure de magnésium.

Or dernier sel est obtenu, soit artificiellement par l'action de l'acide chlorhydrique sur la magnésie, soit naturellement extrait des eaux de la mer ou des sels de stassfurth. Ce sel, régénéré comme résidu de la transformation en chlorures alcalins du chlorure de magnésie obtenu par l'action directe du chlore sur la magnésie.

Par ce moyen, le procédé de MM. Weldon-Pechiney permet donc d'obtenir du chlore sans être obligé d'avoir recours à l'acide chlorhydrique du procédé Leblanc.

Les usines en France et en Allemagne en 1889 ou brevet pour la fabrication de la soude caustique par la méthode suivante :

Le chlorure de sodium, mêlé à des traces de plomb, le zinc ou Pétain, puis sous forme de grenailles, la soude caustique en présence de l'air chaud.

L'oxygène de l'air se fixe sur le métal dont l'oxyde se dissout à mesure de sa formation dans la lessive alcaline en présence de laquelle la réaction a lieu.

Si par exemple on opère